



La disposition des barres R+4 forment un espace semi-clos entre les immeubles aménagés dès l'origine en espaces verts encore préservés comme les allées piétonnes.

IVR11_20119100106NUC4A

Auteur de l'illustration : Stéphane Asseline

Date de prise de vue : 2011

(c) Stéphane Asseline, Région Ile-de-France
communication libre, reproduction soumise à autorisation